

Vous disposez d'un contrat de travail CUI.

Durée du contrat :

Dans ce contrat de travail, il est inscrit la date de début et la date de fin de votre mission au sein de l'établissement scolaire dans lequel vous êtes affecté.

Droits à congés

Vos congés légaux sont de 2,5 jours par mois travaillé à prendre pendant la durée de votre contrat de travail.

Mensualisation de la rémunération

Quel que soit votre temps effectif de travail hebdomadaire, votre rémunération est mensualisée sur la base d'une durée hebdomadaire de 20 heures.

Temps effectif de travail

Cependant, **votre temps effectif de travail hebdomadaire est modulé, sur toute la durée de votre contrat**, pour tenir compte des périodes de congés scolaires ainsi que des périodes de fermeture de l'établissement (dès lors que lesdites périodes ne peuvent être assimilées à des congés payés).

Sur la base d'une année civile de 52 semaines, le tableau ci-après indique le total des heures de travail effectif à réaliser selon la durée de votre contrat de travail **HORS MODULATION** pour vacances scolaires.

Durée du contrat	Total heures rémunérées	Nombre de jours légaux de congés	Equivalent heures de congés	Total heures de travail effectif
12 mois	1040 h	30 jours	100 h	940 h
11 mois	953 h	28 jours	93 h	860 h
10 mois	867 h	25 jours	84 h	783 h
9 mois	780 h	23 jours	77 h	703 h
8 mois	693 h	20 jours	67 h	626 h
7 mois	606 h	18 jours	60 h	546 h
6 mois	520 h	15 jours	50 h	470 h

Sur la base des heures de travail effectif ci-dessus, vous trouverez ci-après deux tableaux indiquant le total des heures de travail effectif à réaliser pour des contrats de travail de 12 mois ou 6 mois EN TENANT COMPTE DES PARAMÈTRES DE MODULATION évoqués ci-dessus (base : semaines d'ouverture de l'établissement scolaire auxquelles s'ajoutent d'éventuelles présences dans l'établissement pendant les congés scolaires).

Modalités de calcul :

Nombre de semaines travaillées = nombre minimum de semaines travaillées (36 semaines minimum pour un contrat de 12 mois) + nombre de semaines travaillées pendant la période des vacances scolaires.

Nombre d'heures hebdomadaires à effectuer = nombre d'heures de travail effectif sur la durée du contrat (cf tableau ci-dessus) divisé par le nombre de semaines travaillées.

Vous trouverez ci-après l'exemple d'un contrat de 12 mois avec les modulations possibles de votre travail hebdomadaire en fonction du nombre de semaines effectivement travaillées.

Exemple sur contrat de 12 mois

Durée du contrat sur 12 mois	Semaines travaillées	Obligations hebdomadaires
940 h	36 semaines (hors toutes vacances scolaires)	940 h/36 sem= 26 h
940 h	37 semaines (avec 1 semaine travaillée pendant les vacances scolaires)	940 h/37 sem = 25 h
940 h	38 semaines (avec 2 semaines travaillées pendant les vacances scolaires)	940 h/ 38 sem = 24,5 h
940 h	39 semaines (avec 3 semaines travaillées pendant les vacances scolaires)	940 h/ 39 sem =24 h
940 h	40 semaines (avec 4 semaines travaillées pendant les vacances scolaires)	940 h/40 sem = 23,5 h

Vous trouverez ci-après, pour un contrat de 6 mois et en fonction de la date de début du contrat, le nombre de semaines travaillées à prendre en compte pour déterminer le nombre de semaines travaillées sur la période **hors vacances scolaires**. Il suffit alors de rajouter les éventuelles semaines travaillées pendant les vacances scolaires pour déterminer vos obligations hebdomadaires à partir des modalités de calcul indiquées ci-dessus.

Contrat de 6 mois

Durée du contrat sur 6 mois	Semaines travaillées (hors vacances scolaires)	Obligations hebdomadaires
1 ^{er} septembre au 28 février	20 semaines	470 h/20 sem =23, 5 h
1 ^{er} octobre au 31 mars	20 semaines	470 h/20 sem =23, 5 h
1 ^{er} novembre au 30 avril	20 semaines	470 h/20 sem =23, 5 h
1 ^{er} décembre au 31 mai	19 semaines	470 h/19 sem = 24,5 h
1 ^{er} janvier au 30 juin	21 semaines	470 h/21 sem = 22 h
1 ^{er} février au 31 juillet	18 semaines	470 h/18 sem = 26 h
1 ^{er} mars au 31 août	16 semaines	470 h/16 sem = 29 h
1 ^{er} avril au 30 septembre	16 semaines	470 h/16 sem = 29 h
1 ^{er} mai au 31 octobre	16 semaines	470 h/16 sem = 29 h
1 ^{er} juin au 30 novembre	16 semaines	470 h/16 sem = 29 h
1 ^{er} juillet au 31 décembre	15 semaines	470 h/15 sem = 31 h
1 ^{er} août au 30 janvier	18 semaines	470 h/18 sem = 26 h